

Les gendarmes chassent

Prévention

La compagnie de gendarmerie de Lucé, soutenue par l'Office français de la biodiversité (OFB), a lancé, fin avril, une série d'opérations de répression et de prévention des rodéos sauvages qui se multiplient en milieu rural et irritent la population.

Thierry Delaunay

thierry.delaunay@centrefrance.com

Nogent-le-Phaye, Jouy, Saint-Prest, Gasville-Oisème, Dreux, Anet, Mainvilliers, Fresnay-l'Évêque, Lèves... La liste, non exhaustive, des communes d'Eure-et-Loir concernées par des rodéos sauvages s'allonge chaque année. D'abord urbain, ce type de délinquance s'est déplacé en milieu rural où sont arpentés des chemins interdits afin de réaliser des sauts ou diverses acrobaties, et faire monter les régimes moteurs, poignées en coin.

La compagnie de gendarmerie de Lucé, avec le renfort de l'escadron départemental de la sécurité routière, qui possède notamment des motocross, et la collaboration de l'Office français de la biodiversité (OFB), entend mettre un coup de frein aux pratiques illégales sur les terrains de jeux en campagne. Le capitaine de gendarmerie Sébastien Gouin décrit les enjeux : « Ces motos et ces quads provoquent un trouble à la tranquillité publique, des nuisances sonores, des accidents, dégradent le domaine public et les cultures, insécurisent les promeneurs et les cyclistes et peuvent aboutir à des altercations entre les deux camps. »

L'officier a déjà eu connaissance de plusieurs faits récents : « Une vingtaine de motos aperçues à l'ouest de Chartres ! Nous avons également identifié d'autres endroits où nous allons mener des opérations importantes. » Des patrouilles aléatoires compléteront ces dispositifs dans les chemins de plaines, à

proximité des cultures et des bois. Le capitaine Matthieu Rousseau, qui dirige la compagnie de gendarmerie de Lucé, sait qu'il faudra mettre en place des stratégies efficaces : « Les pilotes des rodéos sauvages sont mobiles, se déplacent très vite. Il faudra être malin et les surprendre dans des entonnoirs. On ne lâchera pas le terrain. » Les pratiquants auraient entre 13 et 17 ans et seraient domiciliés dans l'agglomération chartraine.

« Certains se déplacent avec des fourgons et des remorques »

En marge du respect de la législation, les gendarmes veulent éviter des conflits avec les propriétaires des terrains. Ils n'ont pas oublié le câble tendu dans un chemin, à Prasville, qui a abouti au décès d'un pilote. Ils bénéficient lors de leurs opérations, de l'appui, de l'expérience et de la connaissance du terrain de l'Office français de la biodiversité.

Le capitaine Anthony Ferré, du service régional judiciaire d'Orléans (Loiret), dévoile la mission de l'unité : « Nous n'agissons pas sur le code de la route, mais sur le code de l'environnement. Nous sommes compétents sur la circulation dans les espaces naturels protégés. » Les équipes de l'OFB relèvent des infractions menaçant le milieu végétal, animal ou les lieux de reproduction.

L'officier a remarqué des changements d'attitude de la part des pratiquants : « Certains se déplacent leurs deux-roues ou leurs quads avec des remorques et des fourgons. » Les policiers



PATROUILLES. Les gendarmes de la compagnie de Lucé, accompagnés des agents de l'Office français de la biodiversité et de l'escadron départemental de la sécurité routière, sillonnent, chaque semaine, les communes de leur zone où des faits de rodéos sauvages sont signalés par les maires ou les riverains. PHOTO : THIERRY DELAUNAY

« La moto, c'est une définition de la liberté, mais ça s'apprend »

Pourquoi les pratiquants des rodéos sauvages n'adhèrent-ils pas à des clubs ?

Pour Philippe Yvernault, président du trial club du Pays de La Châtre, et président de la Ligue du Centre de moto, la réponse est évidente : « Ils sont contre les règles qu'ils transgressent. Dans nos clubs, et nos écoles, il y a des notions de respect de l'autre, du cadre défini et de la sécurité. »

Philippe Yvernault estime qu'il est difficile d'attirer des jeunes qui s'adonnent à des pratiques hors-la-loi dans la nature. « La moto, accessible dès l'âge de 7 ans, est un défouloir, une définition de la liberté. Mais, ça



SAISIE. Les gendarmes et les policiers saisissent les motos en infraction.

s'apprend. En club et en école, nous apprenons à maîtriser la machine sur des circuits sécurisés, avec humilité, et un encadrement expérimenté. Les triblions qui s'affranchissent des règles se mettent en danger et mettent en danger les autres. »

« Une chute ne pardonne pas »

Le président de la Ligue du Centre de moto déplore de voir des jeunes rouler torse nu, souvent sans casque ni équipements adaptés, notamment aux pieds et aux mains : « Une chute ne pardonne pas. Les séquelles des blessures peuvent être graves. »

Philippe Yvernault met en

avant les atouts des clubs et des écoles de quad et de moto : « C'est une excellente éducation à la future conduite automobile, par exemple, dans l'usage de l'embrayage et du frein. »

Il encourage donc les amateurs de quad et de moto à se renseigner auprès des onze clubs de l'Eure-et-Loir qui proposent des séances de roulage ou de consulter la Ligue du Centre si les autres départements les intéressent. Et de conclure, avec un dernier conseil : « Regardez aussi les arrêtés communaux avant de partir afin de connaître les endroits où vous pouvez rouler. » ■

Thierry Delaunay
thierry.delaunay@centrefrance.com

se multiplie en milieu rural

LE FAIT
DU JOUR

les rodéos sauvages



de Chartres n'ont pas d'état d'âme à ce sujet. Ils ont ainsi confisqué, en avril, à Mainvilliers, un fourgon servant à transporter des motocross. La saisie du véhicule, en vue d'une destruction ordonnée par le Parquet, est l'un des leviers des autorités.

Jusqu'à cinq ans de prison et 75.000 € d'amende

Le cadre juridique des interventions est précisé par le patron de l'EDSR, le capitaine Axel Jean : « L'infraction est caractérisée à partir de plusieurs manœuvres. Selon les textes de loi, avec des peines aggravées, le conducteur risque jusqu'à cinq ans de prison et 75.000 € d'amende. »

Les forces de sécurité peuvent cumuler plusieurs infractions (éclairage, pneus, avertisseur sonore, plaque d'immatriculation, mise en danger d'autrui, échappement, débridage, refus d'obtempérer, vitesse excessive, non-port des gants...) pour dissuader les pilotes de sillonner les secteurs interdits. Et même suspendre ou annuler le permis.

Pour autant, les forces de sécurité sont aussi dans le dialogue et la pédagogie en fonction du profil du contrevenant. Les gendarmes sont également à l'affût sur les réseaux sociaux afin de détecter des lieux de rendez-vous et de départs d'excursions. ■

INFO PLUS

Contrôles. En dix ans, uniquement en forêt de Dreux, l'Office français de la biodiversité (ex-office national de la chasse et de la faune sauvage) d'Eure-et-Loir a saisi plus d'une centaine de quads et motos. En zone gendarmerie, les militaires sont intervenus 185 fois durant l'été 2020 (147 fois en 2019), dont 60 pour la compagnie de Lucé. La police, de son côté, est intervenue 119 fois en 2018, 132 fois en 2019, 133 fois en 2020 et déjà 120 fois en 2021.

QUESTION À

Que proposez-vous aux pilotes de quad ?



OZGUR YESIL

Patron de l'enseigne SB Racing 28 à Fontenay-sur-Eure

Lors de mon installation en 2012, j'ai réfléchi à apporter un plus aux clients pour ne pas les laisser seuls avec leur quad, car ils sont perdus et ne savent pas où se promener. J'organise des randonnées d'une journée, dans deux sites du département de 10 à 20 hectares, ou des excursions pendant trois jours, en Auvergne, dans les Landes... Les prix vont de 20 à 350 €. Les endroits sont agréables avec des guides touristiques pour les randonnées les plus éloignées. L'organisation permet de se restaurer et de bénéficier d'un secouriste en capacité d'intervenir sur une blessure malgré le gilet de protection, ce qui n'est pas le cas quand on pratique dans la nature. Les quads sont homologués pour la route. Ceux qui veulent rouler en dehors des clubs et des randonnées organisées ont la possibilité de télécharger une carte topographique qui leur indique les zones et les chemins où ils sont autorisés à circuler. Il existe aussi deux écoles de pilotage louant quads et motocross à la journée pour ceux qui n'en possèdent pas.

Propos recueillis par Thierry Delaunay

Des cultures saccagées et des riverains exaspérés

Agriculteurs et élus du département ont été confrontés à ces pratiques illicites.

L'ancien maire de Gasville-Oisème, William Belhomme, agriculteur, est l'un d'entre eux. Il ne décolère pas de voir les quads et les motos saccager régulièrement ses champs depuis cinq ans : « Des bandes entières de blé, de colza et de blé sont décimées après leurs passages, parfois en zigzag. Nous sommes cinq agriculteurs du coin à subir ces dommages. »

L'ancien élu confie : « Durant mon mandat, j'avais mis des pancartes, elles ont été arrachées. » Il a même pris des arrêtés municipaux pour tenter



DÉGÂTS. L'ancien maire de Gasville-Oisème, William Belhomme, agriculteur, a constaté les dommages provoqués par le passage des pilotes de quad dans ses cultures.

d'endiguer ce phénomène. Aucune mesure n'a eu d'effet sur ces rodéos sauvages selon lui.

L'agriculteur est très marqué par les dégâts : « C'est le fruit du travail d'une année. Je ne parle pas de l'aspect financier. Je suis touché de voir les plantations écrasées. »

William Belhomme aurait déjà croisé des pilotes sans pouvoir les intercepter car ils ne s'arrêtent jamais : « Je ne vais pas me mettre en danger. Les gendarmes s'en sont chargés après des investigations rapides. » L'ancien maire aurait également constaté la présence des engins motorisés dans les champs en période hivernale : « Ils s'amuseaient car ça glisse, ça dérape. »

Le maire de Nogent-le-Phaye, Benjamin Beysac, relate d'autres scènes surprenantes : « Récemment, je suis allé voir un groupe de jeunes, résidant à Chartres, regroupés près d'un bois de la commune avec des véhicules et des motos. J'ai dû repartir car le climat était tendu. » En avril, l'élu aurait reçu une pétition de riverains qui se plaignent et s'inquiètent des rodéos sur les chemins : « Depuis un moment, nous échangeons avec la gendarmerie afin d'empêcher ces rassemblements et ces pratiques qui se développent en milieu rural. » ■

Thierry Delaunay
thierry.delaunay@centrefrance.com